



Rapport annuel 2017

Service de la sécurité incendie de Val-des-Lacs



Photo © f. Houde
faits divers 2016



Photo © f. Houde
faits divers 2016



Photo © f. Houde
faits divers 2016

Table des matières

Message du directeur du service de la sécurité incendie

1. Administration

1.1 Mission

1.2 Valeurs du service

1.3 Ressources humaines

1.3.1 État-major, personnel administratif et personnel pompier

1.3.2 Embauches

1.3.3 Départs

1.4 Budget

1.5 Acquisition d'équipements en 2017

1.6 Système de télécommunications

1.7 Système de gestion Première ligne

1.8 Mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

1.9 Casernes

2. Opérations

2.1 Mandat des opérations

2.2 Véhicules du service

2.2.1 Nouvelle acquisition en 2017

2.2.2 Liste complète du parc de véhicules du service en 2017

2.3 Total, fréquence et répartition des appels

2.4 Temps de réponse

2.5 Codes de conduite A et B

2.6 Interventions par affectation

2.7 Types d'interventions

2.8 Pertes matérielles

2.9 Guide du citoyen « QUE FAIRE après un incendie »

2.10 Formation des pompiers

2.11 Entraide de la sécurité incendie de la MRC des Laurentides

3. Activités

3.1 Fête Nationale (St-Jean-Baptiste)

3.2 Fête du printemps

4. Autres activités de sensibilisation

4.1 Publications et médias

4.2 Autres activités

5. Soutien aux organismes

5.1 La Guignolée

6. Prévention

6.1 Mandat de la prévention

6.2 Campagne annuelle de prévention des incendies

6.2.1 Journée kiosques d'information

6.2.2 Journée de la Grande évacuation

6.2.3 Programme Feu Follet

6.3 Autres activités éducatives et de sensibilisation

6.3.1 Exercices d'évacuation des garderies

6.3.2 Exercices d'évacuation de bâtiments municipaux

6.3.3 Visites éducatives

6.3.4 Programme de formation sur les extincteurs portatifs

6.3.5 Pompier dans le parc

6.3.6 Programme de vérification à domicile

6.3.7 Inspections commerciales et industrielles

7. Sécurité civile

7.1 Mandat de la sécurité civile

7.2 Plans d'urgence

7.2.1 Plan d'urgence municipal

7.3 Activités

7.4 Statistiques

7.5 Programme d'accès au RCR et autres formations aux résidents et non-résidents

7.6 Programme d'accès au RCR et autres formations aux employés et bénévoles

Message du directeur du Service de la sécurité incendie

En 2017, le service de sécurité incendie de Val-des-Lacs a maintenu ses services et consolidé son rôle en matière de sécurité incendie à Val-des-lacs. En tant que directeur du service incendie, je suis fier de vous présenter le rapport annuel 2017.

Le changement le plus important qu'a connu notre service au cours de l'année est sans aucun doute l'augmentation significative des effectifs, la formation et le perfectionnement de nos pompiers afin de répondre efficacement aux appels d'urgence. À cela s'ajoute des pompiers mieux équipés pour remplir leur tâche ainsi que l'achat d'équipement spécialisé pour répondre aux différents besoins. Notre programme de vérification à domicile des avertisseurs de fumée s'est poursuivi sur le territoire. Les services de garde ont également fait l'objet d'exercices d'évacuation dans le cadre de prévention.

Le service de la sécurité incendie de Val-des-lacs est donc fier de vous présenter un rapport annuel 2017 ayant un résultat plus que positif dans l'ensemble de son mandat avec l'atteinte non seulement de ses objectifs opérationnels et de prévention, mais également en sécurité civile.

1. Administration

1.1 Mission

La mission du service de la sécurité incendie de Val-des-Lacs est de sauvegarder les vies humaines, de protéger les biens des résidents et de contribuer à l'éducation du public, tout en tentant de préserver l'environnement et le patrimoine.

C'est en prévenant et en combattant les incendies, de même qu'en intervenant lors de sinistres et autres situations d'urgence, qu'il assume pleinement sa tâche.



Que ce soit par nos interventions d'urgence ou par nos activités de prévention et d'éducation, notre personnel se dévoue à la protection et à la sécurité de nos résidents. Soucieux de toujours bien servir et protéger notre population, c'est dans cet esprit que notre service ne cesse de se développer.

1.2 Valeurs du service

Les principales valeurs de notre service sont :

- Le professionnalisme;
- La compétence;
- L'implication;
- Le respect;
- La loyauté;
- L'intégrité;
- Le citoyen au centre des préoccupations.

1.3 Ressources humaines

1.3.1 État-major, personnel administratif et personnel pompier

Le personnel de notre service constitue notre force et notre ressource principale. Nous croyons que la satisfaction des aspirations individuelles et le respect des personnes par leur implication ainsi que la reconnaissance des réalisations sont fondamentaux dans la poursuite de notre mission.

En 2017, notre effectif était réparti de façon suivante :

- 6 employés cadres : directeur, capitaine, lieutenants ;
- 16 pompiers plus 1 pompier instructeur RCR et 1 préventionniste. L'instructeur donne de la formation en premiers secours RCR et DEA. De plus, ce pompier est appelé à offrir de la formation à certains comités, citoyens et autres départements incendie. Le préventionniste effectue, entre autres, des vérifications de risques élevés sur le territoire.

Pour desservir une population de 752 habitants et de 924 logements, répartie sur un territoire de 122 km².

1.3.2 Embauches

Nous avons procédé à l'embauche de 8 nouveaux pompiers au cours de l'année 2017.

1.3.3 Départs

Aucun pompier n'a quitté le service pendant l'année 2017.

Le service incendie a instauré une procédure d'intégration des nouveaux pompiers. Dès son embauche, celui-ci est pris en charge. Les procédures du service et les directives lui sont transmises. Ensuite, nous débutons la visite de la caserne et des camions pour lui

montrer l'emplacement des différents équipements et les camions utilisés par le service ainsi que leurs affectations selon l'appel. Finalement, nous procédons à la conduite des véhicules pour valider la capacité du nouveau pompier à conduire les véhicules d'intervention. Suite au parcours, des recommandations sont faites et de la formation supplémentaire peut être dispensée au besoin.

1.4 Budget

Le budget accordé au service s'élevait à 169 913.24 \$ en 2017. Ce montant représentait environ 7.4 % du budget global de la municipalité, qui était de 2 288 340.23 \$.

1.5 Acquisition d'équipements en 2017

En 2017, nous avons fait l'acquisition de divers équipements dont, entre autre, ceux mentionnés ci-dessous :

-Bunker (vêtement de protection incendie) avec identification pour les officiers. Ainsi, les pompiers peuvent reconnaître rapidement l'officier en charge. Chaque bunker est identifié avec le matricule sur l'épaule gauche et la jambe droite afin de reconnaître rapidement le pompier. De plus, les manteaux sont équipés de deux poches radio, ce qui permet à l'officier d'avoir deux radios : un pour les communications avec la centrale 9-1-1 et l'autre avec les pompiers présent lors de l'intervention. Ceci évite les temps morts entre les changements de fréquences, augmente grandement la sécurité et évite de manquer des informations importantes provenant du 9-1-1 ou de l'intervention.

De plus, des cartes d'identité et de dénombrement ont été commandées. Ces cartes permettent à l'officier commandant de savoir combien de pompiers sont sur les lieux et à quel endroit. Par exemple, suite à un effondrement ou autre incident, elles rendent possible l'identification des pompiers manquants, facilitant grandement les opérations de recherche et de sauvetage. Chaque pompier a sa carte de dénombrement sur son casque et

doit remettre cette carte à l'officier responsable de la table de PC, dès son arrivé sur les lieux.

Nous avons également fait l'achat d'une lance perforatrice. Celle-ci combine perforatrice et jet plein, nous permettant d'intervenir efficacement lors de manœuvre au toit par exemple.

1.6 Système de télécommunications

L'ajout d'un ordinateur véhiculaire a amélioré le temps de réponse en permettant l'accès à davantage d'informations (ex : plans d'interventions, personne à mobilité réduite bouteille propane etc..)

1.7 Système de gestion première ligne

À l'aide du logiciel de gestion appelé Première ligne, nous gérons de façon efficace les cartes d'appel, les rapports d'intervention, le personnel, les activités de la caserne, la prévention, etc.

1.8 Mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie

Le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides est en vigueur depuis 2005, après avoir été jugé conforme par le ministère de la Sécurité publique. Le schéma dresse le portrait de la situation en matière de protection incendie et identifie les mesures optimales pour que l'organisation des services réponde aux objectif.

1.9 Caserne

Nous possédons une caserne située à même le garage des travaux publics situé au centre de la municipalité où nous avons deux portes de garage pour les trois unités.



2. Opérations

2.1 Mandat des opérations

Voici le mandat des opérations :

- Gérer les interventions de secours;
- S'assurer que le personnel réponde aux appels selon les règles et procédures en vigueur;
- Voir à ce que les équipements et le matériel d'intervention soient adéquats et utilisés de façon efficace;
- Assurer la mise en œuvre d'un plan d'entraînement des pompiers et le suivi de leur formation;
- S'assurer que les tâches liées à la caserne soient réalisées;
- Coordonner le développement et approuver les plans d'intervention;
- Assurer la mise en œuvre et l'intégration opérationnelle;
- Planifier les changements opérationnels reliés à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

2.2 Véhicules du service

2.2.1 Nouvelle acquisition en 2017

Aucune nouvelle acquisition pour 2017.

2.2.2 Liste complète du parc de véhicules du service en 2017

Numéro du véhicule	Type de véhicule	Année du véhicule
511	Unité d'urgence	2002
211	Pompe citerne 1600 Gallons	2008
611	Pompe citerne 2000 Gallons	2012
2111	Véhicule de liaison	2007
1111	VTT Outlander	2015

2.3 Total, fréquence et répartition des appels

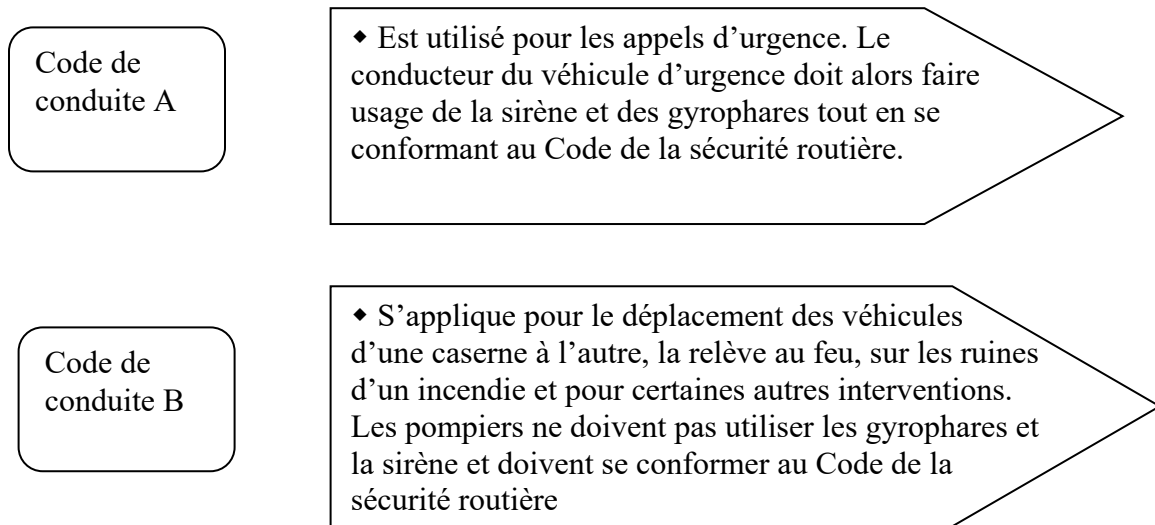
L'année 2017 s'est terminée par un total de 75 appels, regroupant incendies, alarmes incendie et assistance diverse aux citoyens. La moyenne d'appels hebdomadaires s'établit donc à 1.5.

2.4 Temps de réponse

Le temps de réponse est basé sur le temps écoulé entre l'alerte reçue par la répartition des appels d'urgence (911) et l'arrivée de la première autopompe sur les lieux de l'intervention. La moyenne pour notre municipalité est de 13 minutes.

Il est important de noter que le temps de réponse est, pour l'ensemble des appels couverts dans la municipalité, en code de conduite A.

2.5 Codes de conduite A et B



Il n'est pas toujours nécessaire d'utiliser les gyrophares et la sirène du véhicule d'urgence pour se rendre sur les lieux d'une intervention. Lorsque l'utilisation des gyrophares et de la sirène n'est pas indispensable, les pompiers peuvent se rendre à destination en code de conduite B de cette façon, on réduit le stress et les risques d'accidents pour les pompiers et pour les autres usagers de la route.

2.6 Interventions par affectation

Affectation	Cumulatif 2017
Résidentiel	17
Commercial	0
Industriel	0
Lieu public	9
Édifices municipaux	1
Risque extérieur	39
Véhicule	1
Plan d'eau	7
Entraide	1
Total	75

2.7 Types d'interventions

Types d'interventions	2017
Incendie (bâtiment, champs, forêt, débris, cheminée, etc.)	8
Alarme (fausse alarme volontaire ou involontaire, défautuosité mécanique, vérification de panneau, appel non fondé)	9
Sauvetage (de personnes, premiers soins, protection des biens, désincarcération de personnes, déplacement de débris, évacuation de bâtiment, etc.)	7
Assistance (aide mutuelle entre casernes, aux services municipaux, police, citoyens, vérification d'appareil de détection)	22
Accident	0
Transport et hasard (débordement et fuite de liquide ou produit inflammable, odeur de fumée ou autres, extincteur automatique défectueux et/ou débranché, effondrement de bâtiment, fil électrique tombé, arbre tombé sur fil électrique, etc.)	29
Total	75

2.8 Pertes matérielles

Interventions avec des pertes matérielles en bâtiment : pour l'année 2017, les pertes matérielles sont évaluées à 785 300 \$. Sur une valeur protégée de 2 792 167 \$.

2.9 Guide du citoyen QUOI FAIRE APRÈS UN INCENDIE ?

En 2012, notre service a conçu un document de référence appelé le Guide du citoyen « QUOI FAIRE après un incendie? », Ce document a été bonifié en 2017 dans le but de le remettre aux résidents vivant un sinistre dans leur résidence. Ce document contient toute l'information pertinente pouvant leur permettre de réorganiser leur vie le plus rapidement possible suite aux événements. Il les renseigne sur les étapes à suivre afin de prendre les bonnes décisions, au bon moment (ex : que faire immédiatement après l'incendie, dans les heures et les jours qui suivent, etc.). Par ce nouvel outil, notre service démontre son désir de soutenir les résidents lors des interventions, mais aussi par la suite.

2.10 Formation des pompiers

La base fondamentale du métier de pompier repose sur la formation continue. Les officiers et les pompiers doivent constamment se maintenir à jour en matière de formation incendie. C'est pourquoi, au cours de l'année, les formations mentionnées ci-dessous ont été données à nos pompiers.

No de pratique	Nombres d'heures	Mois	Thèmes	Personnel formé
1, 2, 3	12 heures	Janvier/Février/Mars	Équipement/Pompes/ Perce glace	Tous
4, 5, 6	12 heures	Avril/Mai/Juin	Auto-Sauvetage/Conduite véhicules	Tous
7, 8	8 heures	Septembre/Octobre	Aliment Refoulement/Positionnement	Tous
9, 10	8 heures	Novembre/Décembre	Gestion intervention	Officiers

D'autres formations sont également dispensées durant l'année.

2.11 Entraide de la sécurité incendie

Notre service incendie fait partie de l'Entraide de la sécurité incendie des Laurentides, qui regroupe les services suivant:

- Régie incendie Nord-Ouest
- Régie incendie des Monts
- Municipalité de Saint-Donat

* Entente relative à la protection contre l'incendie prévoyant l'assistance mutuelle avec ces municipalités/régie au besoin.

Assistance apportée aux villes de l'entraide

ANNÉE	NOMBRE	COÛTS
2017 – SSI	2	855\$
Autres	3	34 254.39\$

Assistance reçue des villes de l'entraide

ANNÉE	NOMBRE	COÛTS
2017	7	17 307.12\$

3. Activités

3.1 Fête Nationale (St-Jean-Baptiste)

Chaque année, nous sommes responsables de la sécurité incendie (sécurité de la population ainsi que du contrôle du feu) aux endroits où la ville organise des feux de joie à l'occasion de la Fête Nationale (soit les 23 ou 24 juin de chaque année).

4. Autres activités de sensibilisation

4.1 Publications et médias

Pendant l'année, nous avons diffusé des articles par le biais de publipostage, de même que sur le site Internet de la municipalité. Nos sujets sont variés pour informer les citoyens.

4.2 Autres activités

Le service incendie, en collaboration avec la bibliothèque, a organisé une journée où jeunes et moins jeunes étaient invités à visiter et tester les équipements utilisés par leurs pompiers, tels que la lance incendie et les extincteurs. Le préventionniste qui était sur place répondait aux questions, en plus de fournir plusieurs conseils sur la prévention des incendies à ceux qui étaient intéressés. Notre formateur premiers soins/DEA donnait également des conseils, en plus d'initier les gens présents aux techniques de réanimation cardio respiratoire RCR. Une formation pratique sur les extincteurs portatifs était aussi dispensée par les pompiers sur place. Un dîner a été gracieusement offert par le service incendie. Plusieurs tirages ont eu lieu, permettant aux participants de recevoir des avertisseurs de fumée, détecteurs de monoxyde de carbone et plusieurs livres concernant les pompiers. Cette activité a été un réel succès et sera répétée annuellement.

5. Soutien aux organismes

5.1 La Guignolée

20 pompiers/officiers ont participé à la guignolée en 2017

Le service incendie de Val-des-Lacs se fait un devoir d'aider les organismes du secteur en donnant un coup de pouce et ce de façon bénévole en participant à plusieurs activités tout au long de l'année. De ce fait, les pompiers de Val-des-Lacs ont donné plus de 2000 heures en temps bénévole pour l'année 2017. De quoi être fier !

Journée kiosques d'information



Visites garderies



6. Prévention

6.1 Mandat de la prévention

Étant moins spectaculaire que l'intervention, la prévention vise à intervenir en amont de l'incendie afin d'éviter que celui-ci ne se déclare. La prévention représente le moyen le plus sûr pour les municipalités de contrôler les risques et, ce faisant, de limiter les coûts financiers et sociaux de l'incendie. Voici son mandat :

- Concevoir, élaborer et réaliser des programmes de prévention des incendies, d'éducation de la population et d'analyse de risque;
- Répondre aux plaintes des citoyens et faire l'inspection périodique des risques présents sur le territoire, et ce, à l'aide d'un programme d'inspection approprié;
- Effectuer les recherches de causes et circonstances d'incendie afin de mettre en place les mesures adéquates pour éviter que les mêmes incidents ne se reproduisent;
- Promouvoir la prévention des incendies.

6.2 Campagne annuelle de prévention des incendies

6.2.1 Journées des kiosques d'information

Lors de journée d'activités le service incendie profite de l'opportunité pour faire des kiosques d'information afin de renseigner et informer les citoyens.

6.2.2 Journée Fête du printemps

Cette activité n'a pas eu lieu en 2017.

6.2.3 Programme Feu Follet

Ce programme nous permet de rencontrer les enfants dans les garderies de la municipalité. De leurs parler de la prévention incendie en plus de leurs montrer comment

réagir lors d'un incendie ainsi que les techniques pour évacuer un bâtiment enfumé (avec pratique), de leur expliquer le fonctionnement d'un avertisseur de fumé. Sans oublier une démonstration avec équipements de protection des pompiers avec appareil respiratoire dans le but de présenter aux enfants qu'ils ne doivent pas avoir peur des pompiers malgré le fait que leur équipement soit très impressionnant il est important de démontrer que les pompiers sont là pour les aider.

6.2.4 Dépliant explicatif de la campagne

Chaque année nous procédons à la campagne de prévention du ministère de la sécurité public en remettant plusieurs documents de prévention aux résidents de Val-des-Lacs lors de kiosque et de prévention résidentiel ou autre.

6.2.5 La grande évacuation

Cette activité n'a pas eu lieu en 2017.

6.3 Autres activités éducatives et de sensibilisation

6.3.1 Exercices d'évacuation des garderies

Visite des deux garderies du secteur.

6.3.2 Exercices d'évacuation de bâtiments municipaux de la ville

Cette activité n'a pas eu lieu en 2017.

6.3.3 Visites éducative

Les deux garderies du secteur.

6.3.4 Programme de formation sur les extincteurs portatifs

Des formations théoriques et pratiques sur les extincteurs portatifs sont offertes par le service incendie de Val-des-Lacs.

6.3.5 Pompier dans le parc

Cette activité n'a pas eu lieu en 2017.

6.3.6 Programme de vérification à domicile

Fidèle à sa mission première, soit de protéger la vie de ses résidents et résidentes, le service offre son programme de vérification à domicile des avertisseurs de fumée. Ce programme prévoit visiter toutes les résidences sur le territoire de Val-des-Lacs à l'intérieur d'une période de 5 ans. Cette année, plusieurs secteurs de la municipalité étaient ciblés, pour un total d'environ 50 résidences. Ces visites sont offertes sur une base volontaire. Si la pile de l'avertisseur de fumée a besoin d'être remplacée, les pompiers en installent une nouvelle, et ce, sans aucuns frais. Les pompiers profitent de l'occasion pour recenser les cylindres de propane de 454 litres, les personnes à mobilité réduite et certains risques particuliers (ex : cheminées au bois, etc.) Ces informations sont utiles aux pompiers lors d'interventions d'urgence.

6.3.7 Inspections commerciales et des bâtiments à risque du territoire

Soucieux de l'importance de la prévention, et de connaître les bâtiments à risque sur notre territoire, le service incendie effectue des visites pour réaliser des plans d'intervention. Les plans d'intervention servent principalement lors d'une intervention. De ce fait, les pompiers sont en mesure de savoir où sont les risques les plus élevés du bâtiment, le nombre de personnes qui s'y trouvent (ou elles dorment par exemple), la source d'eau la plus près, ainsi que l'emplacement du panneau électrique et des bouteilles de gaz.

le cas échéant. Tout cela, dans le but de faciliter et rendre le travail des pompiers plus sécuritaire.

7. Sécurité civile

7.1 Mandat de la Sécurité civile

Le logiciel Sécurité civile de la suite BeeON (BeeON Sécurité civile) permet la gestion complète des activités d'exploitation reliées à la sécurité civile, y compris des plans de mesures d'urgence et des plans de continuité des opérations. Ce logiciel s'adresse autant aux marchés gouvernemental, municipal, institutionnel, qu'aux organismes de services publics et aux entreprises privées.

7.2 Plans d'urgence

Le plan d'urgence municipal a pour objectif de servir de guide de référence afin que la ville soit mieux préparée à faire face à d'éventuels sinistres majeurs. Le plan contient l'identification de la vulnérabilité, les mesures de prévention et d'atténuation, les structures établies, les ressources humaines et matérielles, les ententes avec nos partenaires ainsi que certains plans spécifiques d'interventions.